

GARANTIE



GUARANTEE

1 Conditions générales

Prémoulé garantit ses comptoirs et portes moulées (« produit ») vendus et distribués par elle ou par un distributeur autorisé. L'installation devrait toujours être effectuée par des professionnels qualifiés. Il est de la responsabilité de la personne installant le produit de déterminer s'il est approprié quant à une application particulière.

2 Durée

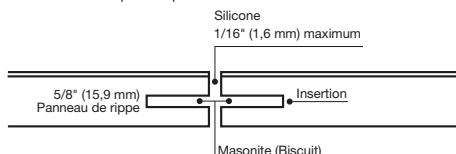
La présente garantie est valable pour une période de cinq (5) ans de la date de l'achat.

3 Exclusions

Cette garantie ne s'applique pas :

3.1 Lorsque les dommages au produit sont causés :

- par une mauvaise utilisation, un emploi abusif ou un manque d'entretien recommandé du produit par l'acheteur. Entretien et maintenance : lors de l'entretien, ne pas employer de produits abrasifs ou de laine d'acier. Utiliser un linge doux trempé dans de l'eau tiède avec du bicarbonate de soude, ou avec un nettoyant liquide non abrasif;
- par une utilisation inadéquate ou à l'extérieur. Lors d'une installation de comptoirs nécessitant une coupe à angle ou le perçage de trous nécessaires pour certaines installations, de la silicone doit être utilisée dans les joints selon les prescriptions suivantes :



- par un entreposage inapproprié;
- par des inconvénients indirects (incluant les dommages incidentaux, spéciaux ou consécutifs).

3.2 À la détérioration du produit résultant d'une usure normale.

3.3 À tous les dommages et inconvénients indirects ou incidents, comprenant les coûts d'installation, de transport ou autres, relatifs à l'application de la présente garantie.

4 Portée

La présente garantie est non cessible et constitue la seule garantie offerte par Prémoulé.

Il n'y a pas de garantie de valeur commerciale ou d'usage particulier, autre que la garantie détaillée ci-haut. Prémoulé n'émet aucune autre garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite, orale ou écrite.

5 Exécution de la garantie

Pendant toute la durée de la présente garantie et pour les fins de s'en prévaloir, l'acheteur devra aviser rapidement le distributeur autorisé ou Prémoulé, de toute défektivité du produit en lui fournissant une preuve d'achat. L'acheteur ne pourra faire effectuer aucune réparation avant que le distributeur autorisé n'ait pu être en mesure d'examiner l'état du produit et de son installation. Lorsque cette garantie est applicable, Prémoulé peut réparer les produits en cause, fournir des produits de remplacement ou à sa seule discrétion, offrir le remboursement du prix de vente.

6 Distributeur autorisé

Seul un distributeur autorisé de Prémoulé peut remplir les obligations de garantie contenues aux présentes, selon les termes et conditions des présentes, après avoir obtenu l'autorisation préalable de Prémoulé. Le distributeur autorisé n'est pas le mandataire de Prémoulé pour lui permettre de modifier ou d'étendre la portée de la présente garantie.

1 General Terms and Conditions

Prémoulé guarantees its postformed countertops and postformed high pressure laminate doors ("Product") which are distributed and sold through either an authorized distributor or directly to OEM accounts.

The installation should only be done by an experienced professional. It is also the responsibility of the person installing the product to determine its suitability for a particular application.

2 Duration

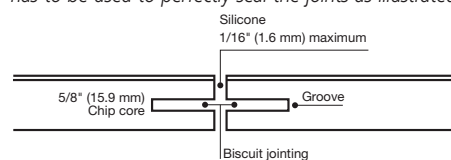
This guarantee is valid for a period of five (5) years following the date of purchase.

3 Exclusions

This guarantee does not apply:

3.1 When damages are caused:

- by misuse, abuse or improper maintenance on behalf of the buyer. Care and maintenance: never use harsh or abrasive products or steel wool; a soft cloth with warm water and sodium bicarbonate or a non abrasive liquid cleaner should be used;
- by improper installation or exposure to the elements. When installation consists of a mitre or of drilling holes for sinks or appliances, a silicone has to be used to perfectly seal the joints as illustrated below:



- by an improper storage;
- by any indirect damage (including incidental, special or consequential damages).

3.2 To any deterioration of the product resulting from normal wear.

3.3 To any indirect damage and inconvenience, or any incident relating to the costs of installation and transportation, or any other costs relative to the application of this guarantee.

4 Scope

This guarantee is unassignable and constitutes the only guarantee offered by Prémoulé.

There is no guarantee of merchantability or fitness for specific purposes other than the guarantee detailed above. Prémoulé makes no other guarantee whatsoever, expressed or implied, oral or written.

5 Execution of Guarantee

For the duration of this guarantee, in order to exercise his rights, the buyer shall notify the authorized distributor or Prémoulé without delay of any defect in the product and shall provide proof of purchase. The buyer shall not make any repairs before the authorized distributor has had an opportunity to examine the product and its installation.

When this guarantee is applicable, Prémoulé may repair its products, provide replacement products or, at its sole option, offer the reimbursement of the purchase price.

6 Authorized Distributor

Only an authorized Prémoulé distributor may, in compliance with the terms and conditions of this guarantee, assume the obligations contained herein after obtaining prior authorization from Prémoulé. The authorized distributor is not mandated by Prémoulé to modify or extend the scope of this guarantee.